

TAXE D'APPRENTISSAGE

Qu'est-ce c'est?

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises, destiné à financer le développement des formations en

Apprentissage et la formation initiale. Pour 13% de cet impôt, les entreprises peuvent décider de les attribuer à l'établissement de formation de leur choix.

Pourquoi reverser ma taxe d'apprentissage à l'IFMEA ?

Votre contribution nous permet d'acquérir des moyens d'enseignement et de formation plus performants, d'investir dans du matériel innovant comme par exemple une salle simulation et des mannequins de démonstration.

L'institut accompagne chaque année plus de 200 élèves dans les formations Auxiliaires de Puériculture, Infirmières Puéricultrices ou encore CAP Accompagnant Éducatifs Petite Enfance.

Cette aide concrétise donc un engagement mutuel au service d'une ambition commune : la réussite des étudiants aux métiers de l'enfance de demain.

Comment affecter votre contribution à notre centre de formation ?

- Étape 1 : En vous connectant à la plateforme SOLTEA avec votre numéro de SIRET et selon le calendrier 2024¹ : https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/connexion-lespace-prive
- Étape 2 : En déterminant notre institut de formation :



Institut de Formation aux Métiers de l'Enfance et de l'Adolescence (IFMEA) 65-67 Av. de la Californie 06200 NICE

> N° SIRET : 775 552 003 00 342 N° UAI : 0062098Y





¹ Nouveau calendrier de versement actualisé par SOLTEA : https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/calendrier-2024-de-la-plateforme-soltea